



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUFM

Question écrite n° 59551

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de la formation des enseignants par alternance, dans l'optique du projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école. La notion d'alternance n'est pas explicitement mentionnée dans ce texte, laissant ainsi planer des incertitudes quant à la poursuite des efforts déployés depuis plusieurs années par les IUFM pour parvenir à un meilleur équilibre entre formation « pratique » et formation « théorique ». Il est d'autant plus indispensable de fixer un cadre précis en ce domaine que l'universitarisation initiée par le projet de Loi pourrait privilégier la formation théorique. Il lui demande si, comme cela serait donc souhaitable, il compte affirmer la nécessité d'une véritable formation par alternance.

Texte de la réponse

La loi d'orientation et de programme sur l'école place l'ensemble de la formation, dans ses aspects universitaires et professionnels, sous la responsabilité de l'université. La dimension professionnelle est fondée sur une articulation entre des périodes de stages et des temps de formation hors de la classe, permettant au futur enseignant d'acquérir progressivement une démarche réflexive. L'organisation de la formation incombe aux instituts de formation des maîtres dans le respect du cahier des charges national fixé par arrêté des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, après avis du Haut Conseil de l'éducation. Ce plan de formation sera soumis à une expertise menée dans le cadre de la procédure contractuelle, qui évaluera la qualité de la formation dispensée et des procédures d'alternance mises en place, et formulera, éventuellement, des recommandations. Le lien entre la théorie et la pratique est au cœur du dispositif de formation des enseignants. Il s'agit bien là d'éviter la juxtaposition de modules au profit d'une formation intégrée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59551

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2323

Réponse publiée le : 7 juin 2005, page 5886